

«L'ENSEMBLE DU BOISÉ NEILSON EST PROTÉGÉ».

Les Amis du Boisé Neilson veulent qu'on passe des paroles aux actes

Québec, 30 mars 2021. – Dans le cadre d'un échange avec la conseillère Anne Corriveau, le lundi 29 mars, les *Amis du Boisé Neilson* ont appris pourquoi il a été affirmé, dans l'article du Soleil du 14 mars dernier, que «*l'ensemble du boisé Neilson est protégé*». Plusieurs fois répété par l'élue lors de cet entretien, il n'y a aucun projet autorisé et l'administration actuelle n'a pas l'intention de développer le secteur. Une correspondance avec les services municipaux, datée du 5 novembre 2020, indique qu'un «*développement potentiel du secteur du boisé Neilson devrait faire l'objet d'autorisations supplémentaires*». Mme Corriveau a aussi indiqué qu'il faudrait changer le zonage, ce qui impliquerait un référendum. En somme, le boisé serait protégé en vertu du zonage actuel.

Or, selon la réglementation en vigueur, le Boisé Neilson est un secteur destiné au développement sur presque les deux tiers de sa superficie actuelle, soit sur 15 de ses 25 hectares. Du *Plan directeur d'aménagement et de développement* (PDAD 2005-2025) aux *Critères de PAE applicables au secteur Compagnons/Neilson* (2009), jusqu'au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (2020), tous ces textes attestent que la zone 35511Ha (Ha pour Habitation) fait l'objet d'une priorité de développement : «*Conformément aux orientations du Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement, la zone 35511Ha constitue un territoire prioritaire de développement et borde une artère de consolidation, soit le chemin des Quatre-Bourgeois. Il doit faire l'objet d'efforts de densification, dans une perspective de consolidation du territoire [...]*» (2009, R.V.Q. 1400, a. 1099)

Cela dit, selon la grille de spécification actuelle, le groupe d'usage R1 (Récréation extérieure – Parc) comprend uniquement les usages suivants : 1° un jardin communautaire; 2° un parc (une superficie aménagée, destinée à la promenade, au repos, au jeu). Cela nous semble une protection nettement insuffisante pour les milieux humides et les vestiges de forêt ancienne qui forment le Boisé Neilson. Plus d'information : [ici](#) (site web des Amis du Boisé Neilson, article Réglementation municipale).

De façon à poursuivre le dialogue, la Ville entend répondre aux questions du mouvement citoyen au sujet de la conservation du boisé. Daniel Desroches est enchanté : «*Alors que nous nous inquiétons du développement projeté, la Ville nous a rassurés. Nous croyons que les intentions sont très sincères. C'est pourquoi, nous souhaitons engager progressivement les démarches qui conduiront à la conservation officielle du Boisé Neilson par un statut comparable à celui du Boisé de Marly, et à son intégration à un projet de parc national urbain. Dans le contexte des élections de novembre prochain, nous serons tentés de soutenir les candidat-es qui partagent cette préoccupation pour la conservation des arbres et des boisés urbains.*»

- 30 -

Renseignements :

Les Amis du Boisé Neilson

Denise Leahy, Dr. Ing., Daniel Desroches, Ph.D. (581) 742-3969

boiseneilson@gmail.com <https://boiseneilson.org>